REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DES HAUTES ALPES

NOMBRES DE MEMBRES						
Afférents		Qui ont pris				
au Conseil	En	part à la				
Syndical	exercice	délibération				
6	6	6				

Date	de la	convocation
	18 octo	obre 2022

 Date d'affichage	
18 octobre 2022	

Objet de la Délibération

<u>CABINET DE RADIOLOGIE :</u> <u>Equipement et travaux</u>

N°45.2022

Nombre de voix pour : 6 Nombre de voix contre : 0

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture

et publication ou notification

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SIVOM LA GRAVE VILLAR D'ARENE

Séance du 9 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le neuf novembre à 17h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS.

Présents : Olivier FONS, Jean-Pierre PIC, Michel GONNET, Elodie LEFEBVRE,

Philippe SIONNET, Stéphane FERIIER
Secrétaire de séance : Philippe SIONNET

*

Monsieur Le Président expose aux membres du conseil que face à l'absence de couverture médicale sur le territoire de Haute Romanche, et suite aux différentes réunions visant à permettre l'installation de nouveaux médecins, il a été acté la création d'un cabinet de radiologie au sein de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de la Haute Romanche.

Il expose qu'il convient d'acquérir du matériel de radiologie et de prévoir l'aménagement du local destiné à cette activité.

Il propose le plan de financement suivant :

Montant du projet : 141 000€ HT (Equipement : 81 000€ HT / Travaux : 60 000 € HT)

ETAT	20%	28 200,00€
DEPARTEMENT	20%	28 200,00€
REGION	20%	28 200,00€
FOND DE SOUTIEN CCB	20%	28 200,00€
AUTO FINANCEMENT	20%	28 200,00€

Après en avoir délibéré, les membres du conseil :

- -Approuvent la création du cabinet de radiologie et le lancement du marché pour l'équipement en matériel et les travaux correspondants,
- -Autorisent le Président à faire les demandes de subventions et à instruire les dossiers correspondants,
- -Approuvent le plan de financement prévisionnel,
- -Disent que les sommes correspondantes seront inscrites au budget du SIVOM.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits



AR Prefecture

005-240500264-20221109-45_2022-DE Reçu le 21/11/2022